

# Que fait le Centre d'excellence en langues officielles du SCT ?

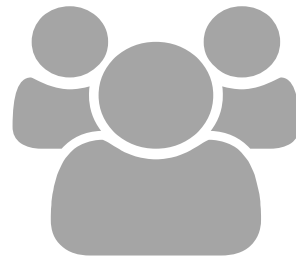
Responsable de la direction générale et de la coordination des politiques et des programmes pour la mise en œuvre des parties IV, V et VI de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).



## Élabore

Élabore des règlements, des politiques et des directives en matière de langues officielles

- Politique sur les LO
- Directive sur les LO pour la gestion des personnes
- Directive sur les LO pour les communications et services
- Règlement sur les LO
- Directive sur l'application du Règlement sur les LO
- Normes de qualification



## Surveille

Surveille la prestation des programmes de langues officielles au sein des institutions fédérales

- Bilan annuel sur les langues officielles



## Appuie

Appuie les institutions fédérales dans la mise en œuvre du programme des langues officielles

- Activités de mobilisation
- Communication
- Interprétation de politique



## Rend compte

Dépose au Parlement un rapport annuel sur l'état des programmes relatifs aux LO dans les institutions assujetties à la LLO (parties IV, V et VI)

- [Rapport annuel sur les langues officielles](#)